Coordination des Associations de Seniors

Procès-verbal de la réunion de l'AG du 23 juin 2016

Approuvé

Présents :

Anne-Marie Balthasart	*Aînés ECOLO*
Arlette Crapez Nisot	*Ainés du cdH*
Henri Lurkin	*C2S*
Isabelle Capiaux	*Espace Seniors*
Jeannine Martin	*Aînés du MOC*
Louise-Marie Vandenhove	*Fédération indépendante des Seniors*
Norbert Knaepen	*FGTB Seniors*
Raymond Hoens	*FGTB Seniors*

Excusés :

	Senoah
	AFUTAB
Anne Jaumotte	*Aînés ECOLO*
Christiane Ophals	*Enéo*
Corinne Rosier	*Ligue Libérale des Pensionnés*
Florence Lebailly	*Espace Seniors*
François Verhulst	*Courants d'âges*
Jacques Maesschalck	*Ainés du cdH*
Jean-Jacques Viseur	*Enéo*
Jean-Marie Amand	*C2S*
Michel Habran	*Aînés du MOC*
Patrick Feltesse	*Aînés du MOC*
Philippe Andrianne	*Enéo*
Sylvain Etchegaray	*Ligue Libérale des Pensionnés*

Absents :

Invités :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

La secrétaire administrative annonce les procurations reçues :

- Aînés du Moc
- Courant d'Ages
- Enéo

1. Approbation du PV du 6 juin 2016

Le procès-verbal du 6 juin 2016 est approuvé après correction du nom de Monsieur KNAEPEN, représentant de la FGTB Seniors : Norbert KNAEPEN.

2. Présentation des comptes 2015

Une farde est distribuée aux membres de l'AG. Celle-ci comprend :

- La lettre des vérificateurs aux comptes
- Le rapport des vérificateurs aux comptes
- Le bilan 2015 – version complète
- Le bilan 2015 – version BNB

Anne Marie Balthasart résume les derniers échanges téléphoniques et de mails avec les vérificateurs et regrette que ceux-ci n'aient pas clairement expliqué dans leur courrier le souci matériel à la source des problèmes rencontrés pour la comptabilité 2015.

En effet, comme expliqué lors des précédentes réunions, le transfert des données 2014 du logiciel comptable CIEL (utilisé pour la comptabilité 2014) dans le cadre de l'ouverture du nouveau logiciel BOB 50 a posé un problème : bien que ce soit un professionnel qui ait installé BOB 50 et effectué le transfert des données avec le logiciel CIEL, le report de 2014 ne s'est pas fait correctement.

Analyse des comptes 2015 – Bilan Schéma abrégé BNB

Le Bilan est lu par la Trésorière et chacun des montants repris est expliqué.

Pour la parfaite information des membres de la CAS, la Trésorière s'attarde sur certains éléments, par exemple :

- « Immobilisation financière » : un montant de 115,00€ est repris chaque année dans cet intitulé. Il s'agit d'une caution versée à l'UCM lors de l'ouverture du dossier pour la secrétaire administrative.
- « clients » : dans le cadre de la CAS, il s'agit des cotisations annuelles des membres.
- « Produit à recevoir : 138,21€ » : une erreur a accidentellement été commise en 2012 lors du remboursement de frais déplacement en faveur de l'ancienne Présidente Josette NEUNEZ. Compte tenu du délai écoulé, les membres suggèrent que le prochain CA décide d'annuler cette « dette ».
- « Patrimoine de départ : 2.627,73€ » : lors de la reprise des comptes en 2013 par la trésorière actuelle, les comptes de la CAS ont été revérifiés aussi loin que cela était possible avec les documents en sa possession. Sans explication particulière, cette somme figurait dans les comptes comme fonds propre.
- « Pécule de vacances » : le montant pour 2015 est bien plus élevé que pour 2014, la provision à verser étant de 18% du salaire de l'année précédente. Hors, en 2014, celui-ci était calculé base du salaire perçu en 2013, année d'entrée en fonction de la secrétaire administrative (16 novembre 2013) soit sur un mois et demi de salaire.
- « Subsides FWB » : Cette année il a été reporté dans les comptes le montant réellement perçu et non pas le montant annoncé du subside, soit 85% de la somme du subside, le solde n'étant versé par la FWB qu'en cas de dépense justifiée supérieure à la somme déjà perçue jusqu'au montant annoncé du subside.

Globalement, la CAS est constante dans ses dépenses et dispose d'un bon équilibre. La perte de l'année (3.308,41€) est comblée par le bénéfice reporté. Pour rappel, en 2015, la CAS a remboursé le trop perçu à la FWB pour les années 2013 et 2014, soit deux années.

Anne Marie signale aux membres de la CAS que sur les 20.180,00€ de subside de la FWB, décompte fait des dépenses habituelles de la CAS (rémunération de la secrétaire, frais de déplacement, et autres dépenses), il reste un disponible d'environ 7.500,00€ pour de nouveaux projets de la CAS.

Elle attire cependant l'attention sur le fait que bien que le poste « loyer & charges » du siège social de la CAS soit actuellement faible, celui-ci peut devenir une charge bien plus importante si le loyer augmente trop fortement suite au changement de local au sein de la Maison du Hainaut prévu pour le 1er octobre 2016.

3. Rapport des Vérificateurs aux Comptes

Lecture est faite du rapport des vérificateurs.

4. Approbation des comptes

L'AG approuve les comptes

5. Décharge aux Administrateurs

L'AG donne décharge aux Administrateurs de la CAS

6. Divers :

Aucun divers

Annexes :

- PV AG 06.06.2016 – approuvé
- Bilan 2015
- Rapport vérificateurs